

COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 31.05.11

De Madame LE MOIGNIER Marie-Louise et Monsieur BRAY Jacques, Conseillers Municipaux
Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

I. Adoption des Procès-verbaux du Conseil Municipal du 19 et du 26 avril 2011

Les procès-verbaux du Conseil Municipal du 19 et du 26 avril 2011 sont approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal présents ou représentés.

II. Compte-Rendu des Commissions Municipales

Commission Marchés, Développement économique et liaison avec les commerçants :

Monsieur CRETTE, Adjoint et vice-président de la Commission, transmet aux membres du Conseil Municipal la proposition de la Commission Marchés : offrir 5 mois de gratuité aux exposants pour la prochaine foire mensuelle saison 2011/2012 (de novembre 2011 à mars 2012). Cela devrait permettre de fidéliser et de dynamiser le nombre d'exposants pendant les mois d'hiver. Le nombre d'abonnés devrait ainsi augmenter et le centre du bourg s'animer davantage en période hivernale. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Il informe l'assemblée qu'un règlement des marchés d'été est en cours de réalisation ; qu'il sera étudié et défini lors de 3 réunions déjà planifiées.

Sollicité par Madame Le Maire, Monsieur CRETTE explique aussi aux membres du Conseil Municipal que l'organisation de la soirée Guinguette, en août prochain, sera reconduite à l'identique de l'année dernière : mise à disposition du matériel (bancs et tables) pour les commerçants.

III. Informations travaux rue du Chemin de Fer, route de Fontaine T3 et rue du Calvaire

Monsieur BRAY, Adjoint et vice-président de la Voirie, fait le point sur les travaux réalisés et(ou) à venir rue du Chemin de Fer, route de Fontaine T3 et rue du Calvaire et commente les photos prises sur ces chantiers.

Il précise notamment que rue du Chemin de Fer, une monocouche sera déposée vers le 15 juin prochain et qu'un enrobé sera posé en septembre 2011 ; que l'enrobé sur la route de Fontaine sera quant à lui posé plus tôt : vers le 15 juillet 2011.

Monsieur BRAY fait également le point sur la rue du Calvaire et le Champ de Foire :

Rue du Calvaire, les travaux ont duré environ 3 semaines. Il a été procédé au raccordement E.P. (eaux pluviales) au centre de la rue. Un muret de retenue d'eau a été construit, de façon à ce que les eaux pluviales n'altèrent pas les murs. Un enrobé termine la rue. Enfin, des dispositifs réfléchissants vont être installés sur les candélabres.

Sur le Champ de Foire, le terrain de jeu de boules en bois a été réhabilité complètement. Il dispose désormais de 4 bancs, 5 albizzias plantés et 1 poubelle. Des gravillons blancs ont été déposés tout autour de la surface de jeu.

En ce qui concerne les murs, leur hauteur est de 1m80 en moyenne ; leur semelle, en béton. Chaque pierre a été taillée de façon à conserver des lignes continues. La réhabilitation a nécessité environ 168.04 m3, soit 302 tonnes de pierres. La longueur des murs est de 209 m.

Les puits ont été refaits en partie à Moricq et sur le Champ de Foire. En ce moment, sur une capacité de 11 m de profondeur, il a été mesuré 1 m d'eau dans le puits du Champ de Foire.

Il a également été posé 5 bancs, 2 poubelles et 2 bornes électriques pour les spectacles.

Le mur est illuminé le soir par 9 projecteurs installés en V sur le mur et 3 projecteurs sur le puits. Le projecteur du Champ de Foire a, quant à lui, été déplacé. Les éclairages des murs sont programmés en même temps que les éclairages du bourg.

Une barrière de 11 m de long a été installée et sera ouverte les jours de marchés et de fêtes. Cette barrière est volontairement claire de façon à apprécier les fins de murs.

Des barrières de 1m90 de haut et de 8 m de long ont été posées à l'entrée du parking côté rue Nationale.

La pelouse a été ressemée en partie et comporte désormais un point d'eau à proximité du puits.

L'entrée du parking a été goudronnée ainsi que le trottoir rue Nationale.

L'aménagement paysagé sera réalisé au mois de novembre 2011.

IV. Théâtre d'Angles : demande de subvention auprès du Conseil Général

La Direction de l'Action Culturelle du Conseil Général a signifié par courrier du 13 mai 2011 que les travaux d'urgence de mise en sécurité et en accessibilité, d'économies des fluides et d'énergie du théâtre municipal pourraient bénéficier d'une « aide départementale aux salles polyvalentes, équipements scéniques et aménagements des espaces extérieurs ».

En effet, le théâtre d'Angles présente un certain nombre de similitudes avec les salles polyvalentes qui bénéficient d'une aide départementale :

Le théâtre se situe sur une commune rurale de moins de 5000 habitants et il est doté d'équipements polyvalents pouvant accueillir diverses manifestations culturelles ou associatives. Il reçoit régulièrement les associations d'Angles (cours de danse et de théâtre), le milieu scolaire et le Service Municipal de Tourisme. Des représentations d'artistes connus y sont données. C'est également au théâtre que se déroule, tous les 2 ans, le festival Amathéa Folies.

La réhabilitation porte notamment sur des équipements scéniques : reprise sortie directe des loges vers la scène ; création d'accès handicapés à la scène ; coupe-feu entre scène et salle public ; reprise du sol de la scène en parquet teinté noir ; courants faibles liaisons informatiques et vidéo de la scène ; chauffage avec ventilation double...

Tous les travaux effectués répondent enfin à des normes de mise en sécurité, d'accessibilité du public handicapé, d'économie des fluides et d'énergie.

Par conséquent, les membres du Conseil Municipal sollicités, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorisent Madame Le Maire à

- **FAIRE** une demande d' « aide départementale aux salles polyvalentes, équipements scéniques et aménagement des espaces extérieurs » auprès de la Direction de l'Action Culturelle du Conseil Général ;
- **SIGNER** tous les documents s'y référant.

V. **Finances communales :**

a) **Subventions municipales 2011**

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'Angles le vote des subventions municipales pour l'année 2011.

Les membres du Conseil Municipal présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTENT** les subventions communales pour l'année 2011.

<u>Associations Angloises</u>	Montant
Au Fil d'Angles	300 €
AFN	140 €
Angles Basket Club	2 000 €
Angles Inter folk	200 €
Chorale Chanterelle	300 €
Club de football ESCL (+ 1 000 € sous réserve du versement d'une caution de 1 000 €)	1 000 €
Club de l'Amitié	150 €
Cyclo Club Anglois	250 €
Ecole de Danse anglaise	500 €
Gymnastique volontaire	600 €
La Baleinière du Lay	300 €
Les Courlitous	100 €
Patch Passion	100 €
Peindre à Angles	300 €
Pétanque Anglaise	150 €
Ping pong Club Anglois	800 €
Section UNC Angles	700 €
Syndicat chasse	150 €
Tennis Club Anglois	500 €
Tit Chou'Rose	150 €
Vol au Vent Badminton	200 €
Yoga	200 €
Les Voies de la Voix	150 €
	9 240 €
<u>Autres associations</u>	
AIDVY	100 €
Amicale Personnel collectivités territoriales	550 €
Clic Repèr'âge	1 126 €
EFS section Angles	150 €
J.A.L.M.A.L.V.	150 €
La Ligue contre le Cancer	200 €
RASED	180 €
Restos du Cœur	200 €
Secours catholique	250 €
Secours populaire français	250 €
UDAF 85	85 €
	3 241 €
	12 481 €

b) **Actif immobilisé : écritures d'amortissement et de réintégration**

Budget Commune : Durée des amortissements des dépenses imputées aux comptes 202, 203, 20417, 2042

Mr VANTHUYNE Guy, Vice-président de la commission Finances, informe le Conseil Municipal, que les éléments d'actifs destinés à servir de façon durable à l'activité de la collectivité constituent l'actif immobilisé.

Les immobilisations comprennent tous les biens et valeurs destinés à rester durablement sous la même forme dans le patrimoine de la collectivité. Celles sujettes à dépréciation sont assorties de corrections de valeur qui prennent la forme d'amortissements et de provisions.

Les immobilisations entièrement amorties demeurent inscrites au bilan et donc à l'inventaire tant qu'elles sont utilisées, sauf s'il s'agit de frais d'études, de recherches et de développement, de frais d'insertion et de subventions d'équipement versées qui sont sortis dès leur amortissement complet.

Les immobilisations détruites ou hors d'usage sont sorties de l'actif pour leur valeur nette comptable (valeur d'acquisition moins amortissements).

Mr VANTHUYNE Guy expose à l'assemblée les prescriptions de la M14 en matière d'amortissement des comptes 202, 203, 20417 et 2042.

L'instruction M14 prévoit l'amortissement obligatoire des dépenses inscrites :

- au compte 202 "Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre" sur une période de 10 ans au maximum.
- au compte 203 « Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion » sur une période de 5 ans au maximum, dès qu'il est constaté que les frais d'études ou d'insertion ne seront pas suivis de réalisation.
- au compte 20417 "Subventions d'équipement versées aux Etablissements publics locaux" sur une période de 15 ans au maximum, lorsque le bénéficiaire est un organisme public.
- au compte 2042 "Subventions d'équipement aux personnes de droit privé" sur une période de 5 ans au maximum, lorsque le bénéficiaire est une personne de droit privé.

Le 1^{er} Adjoint au Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la durée de ces amortissements.

Le Conseil Municipal,

Conformément aux règles notifiées dans l'instruction M14,

Après en avoir délibéré,

- **FIXE**, à l'unanimité, la durée d'amortissements des comptes de dépenses comme suit :
Compte 202 : 10 ans ; Compte 203 : 5 ans ; Compte 20417 : 15 ans ; Compte 2042 : 5 ans

c) Ajustements budgétaires par décisions modificatives

Trois décisions modificatives (DM) ont été approuvées à l'unanimité.

Tout d'abord, concernant le budget principal, une DM a été votée relative à un virement de crédits pour les opérations d'ordre budgétaire d'amortissements et de réintégration, de révision du solde d'exécution d'investissement reporté et de régularisation des inscriptions budgétaires portant sur les cessions immobilières.

Ensuite, une seconde DM a été approuvée, concernant le budget Transport Scolaire, portant sur un virement de crédits du compte 020 au compte 2182 conformément au fait que les dépenses imprévues ne doivent pas être supérieures à 7.5% des dépenses portées au budget.

Enfin, concernant le budget Assainissement, une diminution de crédits est approuvée sur les comptes 23 et 21 relatifs aux réintégrations d'immobilisations qui sont des opérations non budgétaires ne nécessitant aucun titre et aucun mandat.

d) Ajustements CA 2010 du SMT et tarifs divers

Madame le Maire présente le projet de décision modificative pour le Budget du SMT.

- A l'unanimité, le Conseil Municipal, **APPROUVE** la D.M.

e) Tarifs du S.M.T.

Madame Le Maire propose à l'assemblée de voter les tarifs du S.M.T. Les membres du Conseil acceptent les tarifs proposés sous réserve que soient revus à la baisse ceux qui concernent les articles de la boutique qui ne s'écoulent pas facilement. Afin d'écouler les stocks, ceux-ci seront désormais proposés majoritairement à 50 % du prix de vente initial sans toutefois être inférieurs au prix d'achat.

- A l'unanimité, le Conseil Municipal **DECIDE** donc d'appliquer les tarifs suivants :

Tarifs boutique articles en dépôt vente

Fournisseur : TESSIER CORINNE - productrice de sel sur Noirmoutier

Article	Prix de vente
Gros sel 1 kg	2,00 €
Gros sel_court bouillon 500g	2,50 €
Gros sel_grillade 500g	2,50 €
Fleur de sel_250g	5,00 €
Fleur de sel_basilique 150g	4,00 €
Tubes de sel	18,00 €
Pot trio gros sel	18,00 €
Panier PM couleur	7,00 €

Panier du pêcheur-sel 3 produits	20,00 €
Sel fin 4 épices 250g	2,50 €
Panier Fleur de sel - rect/oval/rond	8,50 €

Fournisseur : Gestes édition à coulou (éditeur régional)

Article	Prix de vente
Carnets Vendéens	9,00 €
Coiffes de Vendée d'hier à Aujourd'hui	20,00 €
Guerre de Vendée en 30 questions	9,00 €
Guide de la faune et de la flore littoral MA	12,50 €
Je vous aime-carottes	10,00 €
Je vous aime-aubergines	10,00 €
Je vous aime-pomme de terre	10,00 €
Le haricot, la mojhète, le fayot	8,00 €
Livre de coloriage Vendée	4,00 €
Oiseaux de mer	5,00 €
Oiseaux des marais	5,00 €
Petite histoire du Marais Poitevin	8,00 €
Plantes du littoral	5,00 €
Plantes des marais	5,00 €
Ports de Vendée	10,00 €
Recettes au sel	5,00 €
Recettes crêpes et galettes	5,00 €
Recettes de coquilles St Jacques	5,00 €
Recettes de Moules	5,00 €
Recettes d'huîtres	5,00 €
Recettes paysannes	12,96 €
Recettes vendéennes	5,00 €
Vendée chemin d'évasion Allemand	15,00 €
Vendée chemin d'évasion Anglais	15,90 €
Vendée mythologique et légendaire	28,00 €
Cuisine des Moules	9,90 €
Guide de la Vendée protestante	15,00 €
Je vous aime-courgettes	10,00 €
Petite histoire du Marais Poitevin	8,00 €
Vendée - collection cartes postales	8,90 €
Vendée de long en large 360°	29,00 €
Vendée gourmande	6,00 €
Ile de Ré_guide partir	9,90 €
Marais Poitevin_guide partir	9,90 €
la Fée Mélusine	14,00 €
Carnet de recettes en Vendée	8,00 €
Côte vendéenne - coll, petits cadeaux	3,50 €
Littoral de Vendée	7,90 €
Randonnée VTT et VTC	17,50 €
Connaître la Vendée	9,90 €
Mouette aux petites ailes	5,50 €
Agenda de la Vendée 2012	19,90 €

Nouveautés 2011

Fournisseur : ADEV - ferme du Choisy

Article	Prix de vente
Affiche ADEV	2,00 €

Fournisseur : Jacques Gorphe - Angles

Article	Prix de vente
Gorphe- la fabuleuse église d'Angles	15,00 €
Gorphe- la Tour de Moricq	8,40 €

Fournisseur : IAK production (77)

Article	Prix de vente
Balade en pays Picton	10,00 €

Fournisseur : Projection à Nantes

Article	Prix de vente
Les cahiers de l'Atlantique - livre jeu	14,90 €

Fournisseur : Les amis du fournil (Vouvant)

Article	Prix de vente
Les serpentins de mélusine	5,00 €
Savon mélusine	3,00 €

Fournisseur : Jacques Maurit à la Jonchère

Article	Prix de vente
Histoire de la Jonchère	15,00 €

Fournisseur : Le Roux

Article	Prix de vente
Le Roux : Savary de Mauléon	12,00 €

Fournisseur : PAULINE LOISEAU

Article	Prix de vente
RDV place de l'Eglise	32,00 €

Tarifs Animations

Animations estivales 2011

Article	Prix de vente
Brocante du 10 septembre	
Prix du ml	3,50 €

Tarifs Billetterie

Billetterie Parc Interrégional du Marais Poitevin

Prestataire	Formule	Prix de vente
Sébastien Palier - guide naturaliste		
Balade à vélo	Adulte	6,00 €
	Enfant	3,00 €
Sébastien Palier - guide naturaliste		
Pêche à l'écrevisse	Prix unique	11,00 €
Sébastien Palier - guide naturaliste		
Pêche du mulot	Prix unique	13,00 €

Tarifs boutique - article pour revente

Fournisseur : Nemery - Pascal Fleuriaut

Article	Prix de vente actuel	Prix de vente voté
Balle rebondissante étoile de mer	2,50 €	1,25 €
Bol à oreilles	8,00 €	4,00 €
Brique à vin	14,50 €	7,80 €
Crayon papier bleu	0,80 €	0,40 €
Crayon papier rouge	0,80 €	0,40 €
Cuiller à miel	2,00 €	1,00 €
Cuiller à sel GM	2,00 €	1,00 €
Dé Angles	4,00 €	2,00 €
Dessous de verre*4	7,50 €	3,75 €
Gant + Couteau à huitres	13,00 €	6,50 €
Magnet Brioches de Vendée	2,50 €	1,35 €
Main à sel avec cuiller	4,00 €	2,40 €
Main à sel jaune/bleu/rouge GM	7,50 €	3,75 €
Mug avec cuiller	8,00 €	4,00 €
Mug faïence vendée	4,50 €	2,25 €
Panier bois/baquet	3,00 €	1,50 €
Panier métal 2 anses	10,00 €	5,00 €
Panier osier	9,00 €	4,50 €
Panier ovale métal	7,50 €	3,75 €

Phare tirelire	8,50 €	4,25 €
Porte photo abeille/coccinelle	5,50 €	2,75 €
Porte photos grenouille	10,00 €	5,00 €
Suspension Abeille/coccinelle	6,50 €	3,25 €

Fournisseur : Réserve Office de Tourisme

Article	Prix de vente	
Carte postale Angles	0,35 €	0,20 €
Carte postale légende ours	0,30 €	0,15 €
Carte vélo PIMP	1,00 €	0,80 €
Enveloppe 1er jour	0,70 €	0,35 €
Jaquette circuits PIMP	4,00 €	3,20 €
La Vendée à vélo	6,00 €	5,00 €

Fournisseur : DDM Meyer à Rennes (Valérie Roy)

Article	Prix de vente	
Couteau à huîtres	11,50 €	5,75 €
Couteau berger foncé	11,50 €	5,75 €
Couteau campagnard	11,50 €	5,75 €
Magnet peluche	3,50 €	1,75 €
Magnet pince bois	4,50 €	2,55 €
Miroir oval Vendée	6,50 €	3,25 €
Miroir carré double Vendée	8,00 €	4,00 €
Porte Clés marqueterie poisson	3,50 €	1,75 €
Porte clés marqueterie souris	3,50 €	1,75 €
Recharge noir mini stylo	1,30 €	0,65 €
Stylo bille bambou "Angles/Vendée"	7,00 €	3,50 €
Stylo bille élégance hêtre clair	7,00 €	3,50 €
Stylo bille HC "Angles ou Vendée"	7,00 €	3,50 €
Stylo Polka couleur	2,50 €	1,25 €

Fournisseur : MC Metal - VRP Jeanneau (la Boissière de M.)

Article	Prix de vente	
Magnet Tour de Morigq	5,00 €	2,75 €
Porte clés petit galet coeur vendéen	5,50 €	2,75 €
Porte clés ajouré nouveau coeur vendéen	5,50 €	2,75 €
Porte clés Tour de Morigq	6,00 €	3,00 €

Fournisseur : Andrimex - Arrêt activité remplacé par à la croix de Lorraine

Article	Prix de vente	
Dé coeur vendéen	4,00 €	2,00 €
Mug marais poitevin	6,00 €	3,15 €
Mug pêche à pied	6,00 €	3,00 €
Mug Vendée	6,00 €	3,00 €

Fournisseur : SARL Art cadeaux souvenirs - VRP Jeanneau (la Boissière de M.)

Article	Prix de vente	
Boule de neige PM	2,50 €	1,25 €
Boule de neige dauphin	5,00 €	2,50 €
Couteau Vendée	8,00 €	4,00 €
Torchon recettes/brodé	5,00 €	2,50 €
Calendrier perpétuel vendée	8,50 €	4,25 €
Planche à découper	5,50 €	2,75 €

Fournisseur : Picarem - VRP Jeanneau (la Boissière de M.)

Article	Prix de vente	
AIDA Troussepinette 20 CL	18,00 €	9,90 €
AIDA liqueur de caramel 20CL	18,00 €	9,20 €
Verre à liqueur étain mini	3,50 €	1,75 €
Lot de 4 verres étain	12,00 €	6,25 €
Flasque plate Troussepinette 20 CL	18,00 €	9,10 €
Flasque plate Liqueur 20CL	18,00 €	9,10 €
Tourelle troussepinette 20cl	18,00 €	10,10 €
Tourelle liqueur 20cl	18,00 €	10,10 €

Fournisseur : Christian Riquelme

Article	Prix de vente	
Malbête Brute	13,00 €	11,00 €

Fournisseur : Patrick Braud à Niort (inventaire de jeuutil)

Article	Prix de vente	
Jeu-le Grand Marais	35,00 €	17,50 €

VI. Personnel communal :

C.D.D. d'un agent du service administratif : Ce point est en cours d'étude. Il sera discuté en réunion Maire-Adjointes et reporté à la prochaine séance du C.M.

Autorisations spéciales d'absences des agents :

L'article 59 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit notamment que des autorisations spéciales d'absence, qui n'entrent pas en compte dans le calcul des congés annuels, peuvent être accordées aux fonctionnaires à l'occasion de certains événements familiaux. Il appartient à l'assemblée délibérante de définir les principes qu'elle souhaite mettre en œuvre en la matière. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les autorisations spéciales d'absences pour les agents en fonction de certaines circonstances que sont :

- Les événements familiaux
- Les événements de la vie courante
- La maternité

1- Autorisations d'absences liées à des événements familiaux

Objet	Durée	Observations
Mariage (ou PACS) -de l'agent -d'un enfant -d'un ascendant, frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur	6 jours ouvrables 3 jours ouvrables 1 jour ouvrable	Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative Délai de route laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale
Décès/obsèques : -du conjoint (ou PACS) -d'un enfant -du père, de la mère -du beau-père, de la belle-mère -des autres ascendants, frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur	5 jours ouvrables 5 jours ouvrables 3 jours ouvrables 3 jours ouvrables 1 jour ouvrable	Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative Jours éventuellement non consécutifs Délai de route laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale
Maladie très grave : -du conjoint (ou PACS) -d'un enfant -du père, de la mère -du beau-père, de la belle-mère -des autres ascendants, frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur	5 jours ouvrables 5 jours ouvrables 3 jours ouvrables 3 jours ouvrables 1 jour ouvrable	Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative Jours éventuellement non consécutifs Délai de route laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale
Naissance ou adoption	3 jours pris dans les 15 jours qui suivent l'évènement*	Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative
Garde d'enfant malade	Durée des obligations hebdomadaires de service + 1 jour** Doublement possible si l'agent assume seul la charge de l'enfant ou si le conjoint est à la recherche d'un emploi ou ne bénéficie de par son emploi d'aucune autorisation d'absence.	Autorisation accordée sous réserve des nécessités de service, pour des enfants âgés de 16 ans au + (pas de limite d'âge pour les handicapés) Autorisation accordée par année civile, quel que soit le nombre d'enfants Autorisation accordée à l'un ou l'autre des conjoints (ou PACS)

* cumulable avec le congé de paternité

**pour les agents travaillant à temps partiel, le nombre de jours pouvant être accordé est égal au produit des obligations hebdomadaires de service d'un agent travaillant à temps plein, plus un jour, par la quotité de travail à temps partiel de l'agent intéressé ; soit pour un agent travaillant 3 jours sur 5 : $5+1 \times 3/5 = 3.6$ jours (possibilité d'arrondir à 4 jours)

2- Autorisations d'absences liées à des événements de la vie courante

Objet	Durée	Observations
Rentrée scolaire	Autorisation de commencer 1h après la durée des classes	Facilité accordée jusqu'à l'admission en classe de 6 ^e , sous réserve des nécessités du service
Concours et examens en rapport avec l'administration locale	1 jour par agent et par année civile	Autorisation susceptible d'être accordée

N.B. : cure thermale : aucune autorisation d'absence n'est prévue pour suivre une cure thermale ; dans le cas où le fonctionnaire est dans l'impossibilité de produire un certificat médical lui prescrivant une cure, il peut demander à bénéficier d'un congé annuel ou d'une disponibilité pour convenances personnelles.

3- Autorisations d'absences liées à la maternité

Objet	Durée	Observations
Séances préparatoires à l'accouchement	Durée des séances	Autorisation susceptible d'être accordée sur avis du médecin de la médecine professionnelle au vu des pièces justificatives
Examens médicaux obligatoires : 7 prénataux et 1 postnatal	Durée de l'examen	Autorisation accordée de droit
Allaitement	Dans la limite d'1heure par jour à prendre en deux fois	Autorisation susceptible d'être accordée en raison de la proximité du lieu où se trouve l'enfant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les propositions et modalités.
- **SE PRONONCE** favorable aux autorisations spéciales d'absences sous réserve de l'accord de la Commission Administrative Paritaire.
- **AUTORISE** Madame le Maire à saisir la Commission Administrative Paritaire.

VII. Contrat de territoire Vendée Enfance :

Le point est reporté au C.M. du mois prochain.

VIII. Lotissement privé Les Ferettes – Dénomination de rues :

Il convient de dénommer deux rues composant le lotissement privé les Ferettes de manière à conserver l'unité avec les rues voisines qui ont pour thème le domaine de la science médicale. Deux propositions ont été faites de la part des élus :

- la rue Laennec René (1781-1826),
- la rue Charpak Georges (1924-2010).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de dénommer les rues du lotissement privé Les Ferettes : rue Laennec René desservant les lots 14, 15, 16, 17, 18, 19, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 66, 67 et 68 et rue Charpak Georges desservant les lots 20, 21, 44, 45, 64, 65 et 75.
- **PRECISE** que la fourniture et la mise en place de ces panneaux sont à la charge du lotisseur.

IX. Questions diverses :

1- Rachat du chauffage de l'église

Les dépenses de fonctionnement relatives à la location de la chaudière de l'église du 1^{er} novembre 2010 au 30 avril 2011 se sont élevées à 6 180 € H.T. (1 030 € x 6 mois). Monsieur BRAY, adjoint au maire et vice-président de la commission Bâtiments, informe l'assemblée que, dans le cadre du retard des travaux de l'église, il est nécessaire de prévoir le chauffage de l'église durant l'hiver prochain. A cet effet, il propose l'achat du chauffage à air pulsé, initialement en location, pour un montant de 6 200 € H.T. L'achat s'impose compte tenu du montant de la location sus calculée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **SE PRONONCE** pour un crédit supplémentaire d'investissement de 6 200 € afin de procéder à l'achat de la chaudière de l'église, suivant devis arrêté à la somme H.T. de 6 200 €.

2- Révision des termes de la délibération portant sur l'intégration des Tournesols III dans le domaine communal

Depuis la délibération concernant l'intégration de la voirie et des espaces verts du lotissement privé « Les Tournesols III » dans le domaine communal, prise lors du conseil municipal du 25 mai 2010, de nouveaux termes doivent être utilisés, comme notamment « vente à l'euro symbolique » au lieu de « vente cession gratuite ». Il convient donc de revoir la délibération initiale en y apportant les changements devenus juridiquement nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **SE PRONONCE** favorablement pour l'incorporation de la voirie, des réseaux et des espaces verts du lotissement « Les Tournesols III » dans le domaine communal moyennant une vente à l'euro symbolique, à l'exception du bassin d'orage.
- **AUTORISE** Madame le Maire à mandater un notaire pour accomplir toutes les formalités administratives. Les frais notariés et de géomètre seront à la charge du vendeur soit l'Association Syndicale du Lotissement.

3- Rapport 2010 du délégataire assainissement « Saur »

Monsieur BOILEAU présente aux membres du C.M. le rapport annuel du délégataire « Saur » et commente les résultats portant sur le transport des effluents ; le traitement ; les propositions d'amélioration.

4- Informations diverses

Madame Le Maire informe les membres du Conseil que, suite à l'inauguration des murs d'Angles, le Président du Parc du Marais Poitevin a prévu d'organiser la fête du Parc à Angles, en septembre 2012.

Compte tenu de la démission des 2 vice-présidents, Monsieur VANTHUYNE, 1^{er} adjoint, informe que, conformément aux statuts, il manque 2 élus d'Angles au sein du Conseil d'Administration du S.M.T.

Madame Le Maire propose donc aux élus intéressés de se faire connaître. Devant l'absence de candidats potentiels, Madame Le Maire reporte le vote à une séance ultérieure.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à vingt-trois heures.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.